



Assemblée Générale de l'UFAC

Résolutions des Commissions présentées en séance les 3 et 4 octobre 2018 à l'Espace Intériale (Paris 9^{ème})

A - Reconnaissance et défense des Droits / Action générale et Sociale

Carte du combattant : Avec satisfaction, nous avons pris connaissance du communiqué de Madame Géneviève DARIEUSSECQ informant que le Premier Ministre, soucieux de respecter les engagements du Président de la République, a décidé d'attribuer, dans le cadre du projet de loi de Finances pour 2019, la carte du combattant aux militaires français ayant au moins 120 jours de présence en Algérie entre le 3 juillet 1962 et le 1^{er} juillet 1964.

NB : Pour ceux qui entreraient dans ces critères, il est possible de se procurer le document Cerfa 15924*01 (imprimé de demande de carte du combattant). Après l'avoir complété, accompagné des pièces justificatives nécessaires, le dossier peut être déposé, à partir du 15 octobre, au Service départemental de l'ONACVG du demandeur.

Point de Pension militaire d'Invalidité : Sa valeur a été révisée proportionnellement à l'évolution de l'indice INSEE des traitements bruts de la Fonction publique de l'État et son nouveau mode de calcul, défini après examen en commission du G12 (associations nationales représentatives du Monde combattant). Cet indice est la seule référence suite à l'arrêté du 1er août 2017. Sa valeur est fixée à 14,40 € avec effet rétroactif au 1er janvier 2017.

Que l'on se base sur le traitement des fonctionnaires ou que l'on se base sur les prix à la consommation, un **écart autour de 6% est toujours constaté**. Il est nécessaire de rappeler qu'une Pension militaire d'Invalidité liée au Droit à réparation impose qu'elle ne soit pas fluctuante au gré des politiques économiques et monétaires. Cet écart est donc une injustice flagrante à l'égard de celles et ceux qui sont les principales victimes des guerres. Nous estimons que la marge de manœuvre constituée par la mortalité qui s'accélère dans les rangs des Anciens

combattants devraient permettre, y compris par étapes, de rattraper ce retard et c'est pour cela que nous demandons la mise en place d'une commission tripartite (Gouvernement, Parlement, Monde combattant).

Comme annoncé par la secrétaire d'Etat, des travaux de réflexion sur le sujet sont engagés avec les associations du Monde combattant. La réalisation de cette concertation visant à proposer une revalorisation de ce point de Pension et à inscrire cette mesure dans un prochain Projet de Loi de finances apparaît indispensable.

Attribution des bénéficiaires de Campagne : Dans le cadre de l'égalité des droits, nous demandons l'extension du bénéfice de la Campagne double aux fonctionnaires et assimilés (loi du 14 avril 1924), en fonction du temps de présence au titre de la guerre d'Algérie et des combats de Tunisie et du Maroc.

Extension du Fonds de solidarité : L'UFAC insiste et renouvelle sa demande d'extension au profit des anciens des Opérations Extérieures, selon les mêmes critères d'attribution, du Fonds de solidarité créé pour les Anciens combattants d'Afrique du Nord et d'Indochine afin de respecter le principe simple de l'égalité des Droits.

Menace sur le Droit à réparation : L'attention du Monde combattant est attirée sur une analyse de la Cour des Comptes qui remettrait en cause la Retraite du combattant, au motif que les militaires en service actuellement en bénéficient, alors que leur statut leur permet d'acquiescer des droits à une retraite issue de leur professionnalisation. Cette analyse, si elle se confirmait, concernerait également la Retraite mutualiste du combattant et remettrait en cause, de notre point de vue, le Droit à réparation tel que nous le connaissons à ce jour par le transfert des crédits dans le budget général. **Ceci est une approche totalement**

inacceptable. L'UFAC tient à exprimer son total soutien et toute sa solidarité à nos camarades des Opérations Extérieures (OPEX) qui doivent continuer à relever du Droit à réparation. Il serait en effet inapproprié de les considérer comme des salariés relevant du Droit du Travail et que leurs camarades blessés soient considérés comme des accidentés relevant également de ce Droit.

L'UFAC assurera la plus grande vigilance pour qu'aucune atteinte au Droit à réparation ne soit jamais engagée.

Revalorisation de la pension des conjoints survivants : Nous demandons l'augmentation de la pension du conjoint survivant pour qu'elle se rapproche du seuil de pauvreté.

Autres points : 1. Attribution de la demi-part fiscale pour les veuves d'Anciens combattants décédés avant 74 ans – 2. Indemnisation des orphelins de guerre et pupilles de la Nation – 3. Indemnisation des victimes des essais nucléaires au Sahara pendant la guerre d'Algérie.

B - Affaires Internationales

1. Exprime sa vive inquiétude devant la dégradation de la situation internationale, marquée en particulier par le non-respect et la violation des principes et des dispositions de la coopération internationale, tels qu'ils sont définis par la Charte des Nations Unies que les 193 États Membres de l'ONU se sont solennellement engagés à respecter.

2. Constate et déplore la politique de dirigeants ayant pour objectif premier, la puissance dominatrice personnelle ainsi que celle de leur pays, en violation des valeurs fondamentales et au détriment de la coopération internationale. Leur volonté affichée de donner la primauté à la force au mépris du droit, les menaces implicites qui accompagnent un tel comportement, contribuent à créer un climat de méfiance et de peur encourageant la reprise d'une course aux armements.

3. En ce temps où on commémore le centième anniversaire de la fin de la Première Guerre mondiale, l'UFAC **rappelle** que de nombreux historiens ont considéré que l'irresponsabilité des dirigeants recherchant une extension de la puissance par l'affaiblissement des puissances concurrentes, au dépens éventuel du droit et la sous-évaluation des forces en présence, ont déclenché, à partir de l'attentat de Sarajevo, la réaction en chaîne qui a conduit à l'inanité sanglante de cette guerre

4. Rappelle aussi que celle-ci a marqué la naissance du mouvement combattant regroupant les survivants déterminés à lutter pour qu'une telle tragédie ne se reproduise pas.

5. Les erreurs du Traité de Paix de Versailles et des Traités annexes, l'humiliation et les dommages de guerre beaucoup trop lourds imposés à l'Allemagne, ont favorisé un climat qui a conduit au pouvoir l'idéologie nazie et son culte absolu de la force pour assurer sa domination. Par ailleurs, la création par ces Traités, de pays artificiels sans tenir compte de l'appartenance

ethnique et des sentiments des peuples concernés, ont constitué des sources de conflits potentiels contribuant à l'instabilité en Europe.

6. Ces conséquences de la guerre, les tergiversations et le manque d'unité des pays européens n'ont pas permis à la Société des Nations, créée en 1920, d'empêcher l'agression nazie et la Seconde Guerre mondiale. Cinq années marquées par la sauvagerie planifiée de l'idéologie nazie, les destructions, les crimes de guerre, la déshumanisation et les assassinats de masse et toutes les exactions de ce qui allait être caractérisé juridiquement comme Crimes contre l'Humanité.

7. Face à ce déferlement, les Nations alliées ont élaboré et adopté la Charte des Nations Unies, puis une série de traités et conventions, énonçant les principes et les dispositions en vue d'établir des relations internationales pacifiques dans le respect réciproque de la dignité et de permettre le règlement pacifique des différends, ainsi que de restaurer la prééminence des valeurs, objectif en particulier de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée en Décembre 1978.

8. L'UFAC **déplore** la forte régression du respect de ces principes et de ces dispositions. Une régression qui a pour conséquence une défiance vis à vis de l'Organisation des Nations Unies et des autres Institutions internationales et le retour au jeu dangereux de puissance des années précédant 1914. Tout cela a conduit à un repli égoïste sur eux-mêmes des États et à la progression des mouvements populistes dont la xénophobie est alimentée et exploitée par le problème des réfugiés, des migrants et par le terrorisme.

9. L'UFAC **se félicite** de constater que face à cette progression des mouvements populistes, des voix, dont celle de la France, s'élèvent pour souligner les dangers qu'ils représentent et leur inefficacité devant les problèmes complexes résultant de la révolution numérique et de la

Mondialisation. Il en est ainsi, tout particulièrement, en ce qui concerne le réchauffement et les désordres climatiques, clefs de l'avenir de notre planète.

10. L'UFAC en appelle donc à l'Opinion publique et particulièrement aux générations montantes pour encourager le recours aux Nations Unies et aux autres Institutions multilatérales pour sortir du climat de peur et de crainte de l'avenir dans

lequel se trouvent beaucoup de pays - particulièrement en Europe - et de réaliser que l'Humanité dispose des moyens pour assurer la paix, la justice et le développement solidaire dans le monde, à la condition d'avoir la volonté politique d'y parvenir.

C - Civisme et Mémoire

Sans négliger les participations nécessaires à la commémoration du Centième anniversaire de l'Armistice du 11 Novembre 1918, la commission a réalisé des travaux de Mémoire en vue d'assurer des "outils" permettant de commémorer dans les meilleures conditions, le 75^e anniversaire de la Guerre 1939-1945.

Ces travaux ont permis la production d'un boîtier de trois DVD sur :

- Jean Moulin et le combat de la Résistance
- Libération et le retour de la République
- Conseil National de la Résistance et son programme

Ce boîtier est à la disposition de toutes les UDAC, Associations nationales et locales et disponible au secrétariat de l'UFAC au prix de 30 €. Avant de projeter l'un ou l'autre de ces DVD, les militants

locaux qui assureront les débats avec le public devront l'avoir visionné pour être à même de le commenter.

Il est précisé qu'en produisant ces documents, l'UFAC n'entend pas faire de "l'histoire pour l'Histoire", mais offrir à la jeunesse et aux générations nouvelles des moyens d'acquérir des connaissances historiques pour mieux comprendre le monde présent et explorer l'avenir sans chercher à prendre la place des enseignants.

La Commission prépare la réalisation d'un DVD sur les Camps et le retour des Camps afin de couvrir complètement les événements essentiels qui marquèrent pour la France la Seconde Guerre mondiale.

D - Affaires Intérieures, Communication et Organisation

• **S'adapte** à l'ère numérique et se conforme désormais au Règlement Européen n°2016/679, dit Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), adopté le 27 avril 2016 et applicable par tous les Etats membres de l'Union Européenne depuis le 25 mai 2018.

• **Se félicite** du travail fourni par la commission des Affaires Intérieures, Communication et Organisation pour faire évoluer et améliorer le site web (www.ufac.eu).

• **Demande de nouveau** la participation des UDACVG pour rendre le site vivant et à ce titre, chaque Union Départementale doit mettre en place un correspondant en charge de transmettre ses informations.

• **Rappelle** que le sigle UFAC désigne exclusivement la Confédération nationale.

• **Se préoccupe** de la situation et du devenir du Monde Combattant et souhaite à ce titre, la participation active des OPEX pour préserver la vie des Associations et des Unions départementales et par conséquent, le Droit à réparation.

• **Remercie** les membres du Comité de Rédaction pour le travail fourni pour l'élaboration du bulletin UFAC Informations.